



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 3

Absents excusés : 4

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT ET UN SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 15 SEPTEMBRE 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François BARBIER), Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

**OBJET : CONVENTIONS DE PARTENARIAT – EVENEMENTS CULTURELS 2023
DEL2023-92**

Rapporteur : Michel Belin

La commune des Contamines Montjoie organise au cours de la saison estivale 2023 deux évènements culturels :

- ❖ Une exposition photo "**Renverser les Montagnes**", de Giandra DE CASTRO, événement co-soutenu par la CCPMB, dans le cadre du "Carnet de Rendez-vous" du Pays d'Art et d'Histoire :
 - En extérieur : du 1^{er} juillet 2023 au 27 août 2023
 - En intérieur à l'Espace Animation, du 7 au 27 août 2023

- ❖ Une série de 4 moments musicaux "**Musique(s) en altitude**", soit au lac de l'Etape, soit au Jardin Samivel :
 - Un duo piano et violon, par Christophe et Capucine PETIT, les 12, 19 et 26 juillet 2023,
 - Un duo contrebasse et piano, pas Randy HEMINGWAY et Jeff GAGNOR, le 3 août 2023.

La société Généom et la société La Chemenaz ont décidé de soutenir ces deux projets culturels en participant financièrement respectivement à hauteur de 1 500 € (mille cinq cents euros) pour la société Généom et de 3 000 € (trois mille euros) pour la société La Chemenaz.

Il convient donc de signer une convention de partenariat avec la société Généom et avec la société La Chemenaz afin de définir les modalités du partenariat et les engagements de chacune des parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec la société Généom et avec la société La Chemenaz et tous documents se rapportant à la présente délibération.

En Mairie, le 21 septembre 2023
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 21 septembre 2023
Le Maire,
François BARBIER

